

Approbation du compte-rendu de la CFVU
en visioconférence du 28.04.2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 5 mai 2020

Délibération 2020/05/CFVU – 33

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, approuvent le compte-rendu de la CFVU en visioconférence du 28.04.2020 (document joint).

Toulouse le 25 mai 2020

 Président

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de voix favorables : 33
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 2
Nombre de votes blancs : 0

COMpte RENDU
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
EN VISIO-CONFERENCE
DU 28 AVRIL 2020

ETAIENT PRESENTS EN VISIO-CONFERENCE :

Collège des Enseignants-Chercheurs :

F. ALARY – F. MUSCARI – B. DULY-BOUHANICK – Y. CRESSAULT – T. GAYRAUD – V. SAMOUILLAN – A. WALTERS – M. LAPEYRE-MESTRE – S. CREMOUX – B. BUFFIN-MEYER – S. MASTRORILLO – C. PEYRE – B. DAVID – F. BENOIT-MARQUIE – J. CUNY

Collège des BIATSS :

F. LATRAUBE – M. ATTIOGBE – A. AMOROS – C. PIERUCCIONI

Collège des usagers :

TITULAIRES :

N. MEDDAD – C. PANZAVOLTA – N. LUNEL – G. IBANEZ – O. RANJEVA – C. CORTINAT – M. POIRIER – A. MATUSZENSKI – F. LECOMTE-CHEBRET – A. ROMPOPOULOU – E. BENSIMON

SUPPLEANTS VOTANTS :

I. GAYNARD – L. PIERRON-SOCHAKI

SUPPLEANT NON VOTANT :

M. MILLET

Personnalités extérieures :

V. ROULY – G. TRULLEN

ETAIENT REPRESENTES :

O. BEYNE-RAUZY – C. MICHEL – O. TAILLARD

INVITES PERMANENTS :

D. LOUSTAU, Directrice de la DEVE, M. COURTADE-SAÏDI, Animatrice pédagogique de la Faculté de Médecine de Rangueil, K. SAUNE, Animatrice pédagogique de la Faculté de Médecine de Purpan, C. PASQUIER, Doyen de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques, E. CLOTTE, Animateur pédagogique de la FSI, G. TOUYA, Animateur pédagogique de la F2SMH, P. LAURENS, Directeur de l'IUT A, E. FRANKENBERG, Animateur pédagogique de l'IUT A, J-Y CHAMBRIN, Directeur de l'IUT de Tarbes, N. ENAUD, Animatrice pédagogique de l'IUT de Tarbes, S. LAURENCIN, représentant le Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire, S. JONIOT, Animatrice pédagogique de la Faculté de Chirurgie Dentaire, J-C PASCAL, Co-Directeur du SCUIO-IP, J. LUGAN, représentant la Direction du CROUS Occitanie, A. MINUZZO, représentante de la DESUP-Rectorat

INVITES PONCTUELS :

B. SALLERIN, Responsable de la Commission Pédagogique de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques, N. AUTHIE, Responsable de la Scolarité à la DEVE, M. RASOTTO, Responsable du Pôle Pilotage

ORDRE DU JOUR

Fabienne ALARY, la Vice-Présidente de la CFVU accueille les conseillers et les invités. Un document POWERPOINT qu'elle a conçu accompagne le déroulé de l'ordre du jour.

Point 1 : INFORMATIONS GENERALES

-La CFVU commence par le vote de la « Délibération à distance des instances de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier ». Le CA a proposé un mode de fonctionnement des instances à distance. La CFVU vote sur la partie qui la concerne.

La Vice-Présidente propose le vote en visio. L'état des procurations reçues est fait : 3 procurations, consignées au secrétariat de la CFVU. Le quorum est acquis.

VOTE pour l'adoption de la délibération à distance des instances de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier :

- 32 voix pour
- 3 NPPV

-Texte reçu par des élus « Ensemble » : le texte a été déposé sur l'espace CFVU.

T. GAYRAUD présente l'objet de ce texte, suite aux sollicitations d'enseignants et d'étudiants sur les éléments qui avaient été diffusés après la CFVU de mardi dernier. Il leur a semblé que des voix s'étaient exprimées afin que les modalités et les éléments permettant de prendre des décisions favorables aux étudiants soient possibles, et c'est sans doute les équipes pédagogiques qui peuvent intervenir sur le sujet. Des enseignants ont interprété cela comme pouvant signifier que des évaluations faites entre temps, et qui permettraient aux étudiants d'améliorer leur moyenne avec cette note, ne seraient pas prises en compte. Exemple d'un projet rendu par les étudiants juste après le confinement alors que les séances et les événements avaient eu lieu avant le 16 mars. Il semble à T. GAYRAUD que F. ALARY avait dit que cela ne la choquerait pas que ces éléments soient pris en compte. Comme cela n'a pas été affiché, il a l'impression que des discussions ont été menées, pas forcément dans ce sens. Ce qui était souhaité, c'est que cela soit noté, pas seulement sous forme d'information orale, et que les scénarios de ce type puissent être listés, de manière à permettre, notamment la programmation des jurys après.

Par ailleurs, les élus qu'il représente souhaiteraient être informés sur la présence d'un médiateur car ils étaient restés sur le départ de J-M RIGAUD et n'ont pas forcément l'information de son remplacement.

F. ALARY répond d'abord sur ce dernier point, et informe qu'il y a bien une médiatrice mais que sa candidature sera présentée par le Président, au CA du 25 mai. La médiatrice, une fois nommée, nous aidera à gérer les recours qui nous arriveront certainement et la Commission des Recours, avec la désignation des membres CFVU à la séance du 3.3.2020, sera opérationnelle immédiatement. La procédure pour le moment est la suivante : tous les recours arrivent chez le Président et il retransmet à la future médiatrice et il y aura très rapidement une réunion des recours gracieux car avec les examens et le E-candidat, cela va très vite s'accumuler.

Sur le point précédent évoqué par T. GAYRAUD, la VP avait dit qu'elle n'était pas favorable aux points bonus, à des moyennes calculées différemment entre les étudiants, parce que ceux qui ont pu travailler pendant le confinement, sont prêts pour l'année supérieure, c'est une promesse de réussite pour l'année prochaine, mais il y a des étudiants empêchés qui n'ont pas pu travailler.

Concernant le problème des évaluations pendant le confinement, sur ce qui avait été fait avant le 16 mars, cela a été discuté à la CFVU du 21 avril.

Elle sera attentive à tous les cas qui lui seront présentés, c'est-à-dire que les étudiants qui avaient fait des TP, des projets et autres scénarios avant le 16 mars, et qui sont partis le 16 mars avec toute la matière pédagogique pour rédiger leur compte-rendu du TP noté, leur rapport sur des projets notés, en sachant qu'il fallait faire cela parce que c'est ce qu'ils ont à faire d'habitude, en dehors de toute crise sanitaire, ont été surpris par le fait qu'ils allaient effectivement devoir rédiger leur compte-rendu ou rapport, dans un système confiné. Ce qui veut dire : pas de B.U, pas d'échanges entre étudiants, en binôme, ce qui est un peu plus compliqué. Les cas lui ont été soumis avec ce type de problématique, en particulier à la CP de la FSI, où J-F FERRERO lui a exposé ce problème. Deux cas se présentent, les étudiants savaient qu'ils avaient ce travail à faire, s'ils l'ont fait dans des conditions correctes, à une date donnée, alors oui on peut compter les évaluations. Ils ont rendu leur rapports, on ne va pas leur demander de redonner le même rapport à une autre date ; ceux qui n'ont pas pu le faire dans des conditions correctes, c'est un rendu des rapports au fil de l'eau pour qu'ils puissent terminer leur travail hors confinement.

T.GAYRAUD évoque d'autres scénarios.

F.ALARY lui demande de les donner.

T. GAYRAUD voudrait savoir aussi s'il y a des possibilités d'enseignements sur la période après le 11 mai, entre le 11 mai et la fin, sachant que quelques enseignements peuvent avoir lieu, avec des étudiants qui sont en apprentissage, et que cela va être problématique, s'ils n'ont pas terminé le semestre.

F. ALARY dit que oui, c'est la position de l'IUT, à ce qu'elle a compris de ses échanges avec E. FRANKENBERG la semaine dernière.

E. FRANKENBERG approuve et dit que s'ils peuvent reprendre les cours en distanciel, c'est possible. Normalement à l'IUT, il n'a plus de besoins en ordinateurs, la commande des clefs 4G a été faite, Toulouse-Métropole nous les donne. L'IUT espère que le 11 mai, tous les étudiants recensés empêchés pourront travailler en distanciel hors confinement.

A. WALTERS a deux remarques : la 1^{ère} est sur le fonctionnement devenu « normal » des CFVU depuis le confinement. Il se plaint de n'avoir pas reçu un filez avec les dossiers comme à l'accoutumée. Certes, ils sont sur l'Espace CFVU mais ce n'est pas facile d'y accéder. Ensuite, il souhaite avoir les documents suffisamment à l'avance, pour pouvoir les consulter en tant que représentant des autres enseignants-chercheurs. La 2^{ème} remarque concerne un mail reçu d'un étudiant Erasmus, qui a besoin de temps pour se préparer, car tout s'arrête au 16 mars pour lui et il pourrait se sentir défavorisé.

F. ALARY répond à la 1^{ère} remarque en disant que les composantes font un travail colossal, à distance et que c'est très compliqué. Les retours de documents de plusieurs composantes n'ont eu lieu que vendredi. Le temps qu'elle les consulte, les documents ont été déposés ce week-end. La majorité des composantes ont fait le travail à marche forcée et ont restitué leur travail hier, pour un dépôt hier soir. Nous avons 2 CFVU pour prendre connaissance des documents. Ensuite, on fait confiance aux équipes pédagogiques et cette remontée de MCC et de calendriers servaient aussi pour voir comment s'organiser, et les contrôles prévus dans le temps, est-ce que l'on peut respecter les dates recommandées par le central. Il s'agissait de travailler dans un cadre souple. Il y a effectivement des cas particuliers, et si on s'étale dans des dates raisonnables, on est moins inquiets par rapport à la charge numérique que va devoir supporter notre serveur Moodle etc... et effectivement, cela empêche les discussions avec des conseillers en amont. Ces discussions ont lieu ce matin. La partie préparation est dégradée parce qu'on est en continuité, et c'est difficile de travailler en distanciel dans ces conditions d'urgence. Pour les étudiants Erasmus, elle n'a pas très bien compris la question. Il y en a parmi les étudiants Erasmus, ceux qui ont été en mobilité

entrante ou sortante. Il y a des étudiants en mobilité sortante, qui n'ont plus du tout de nouvelles des universités où ils auraient dû être acceptés, donc c'est du cas par cas. Quelques cas lui sont remontés, en Chimie en particulier, et on a convenu de traiter les étudiants dans un schéma d'équité le plus satisfaisant possible. Le cas de l'étudiant dont A. WALTERS parle est celui d'un étudiant Erasmus qui n'est pas content parce qu'il n'est évalué que sur ce qui s'est passé après le 16 mars.

A. WALTERS souligne que l'argumentaire de cet étudiant est qu'il n'est pas arrivé à sa vitesse croisière et qu'il comptait s'améliorer par la suite.

F. ALARY ajoute qu'il a besoin de temps pour travailler ce qui a été fait avant le 16 mars. Elle demande à ce qu'A. WALTERS lui fasse remonter des infos sur cet étudiant et l'équipe pédagogique qui le prend en charge en mobilité entrante.

A. WALTERS dit que ce n'est peut-être pas le seul. Il revient sur sa première remarque, et découvre le texte des élus « Ensemble » qu'il n'a pas eu le temps de lire avant. Pour les MCC, il comprend.

F. ALARY indique que le texte a tout de même été déposé sur l'espace cfvu, hier matin. Thierry GAYRAUD vient d'exprimer en direct les sous-titres au texte présenté. Il n'y a pas d'autre choix pour être opérationnel et pour mettre en place les évaluations, dans l'urgence. Il est important que l'on voie passer tout cela en CFVU. On a choisi le moyen le plus lent, car le plus rapide aurait été de ne pas faire passer cela en CFVU. On n'y était pas obligé. L'ordonnance du 27 mars nous laissait le choix. Le Président peut prendre les décisions. Ce n'est pas parfait mais cela permet d'échanger sur des cas particuliers et sur la modalité de ce qu'on va mettre en place. Il y a beaucoup de discussions sur la neutralisation. Il va falloir se mettre d'accord avec les référents APOGEE.

F. BENOIT-MARQUIE a une question sur une phrase très curieuse du texte des élus « Ensemble », quand il est dit : « ... les évaluations conduites après le 16 mars... qui portent sur des contenus dispensés avant le 16 mars... ». Elle aimerait avoir des exemples car pour le L1, après le 16 mars, on a continué les enseignements pour la continuité pédagogique et les évaluations sont passées au second plan, ce n'était pas l'urgence, et surtout sur des enseignements qui s'étaient arrêtés à sa connaissance. Les évaluations faites pendant le confinement n'étaient pas prioritaires, il n'y a pas dû en avoir beaucoup. Thierry GAYRAUD a parlé de différents scénarios, qu'il les fasse connaître, en dehors de l'Anglais dont on va parler.

B. DAVID dit qu'il a eu un certain nombre d'évaluations après le 16 mars. Beaucoup se sont déroulées au sein de l'IUT, sur un certain nombre de contenus donnés avant le 16 mars, après des séances à distance avec les étudiants pour répondre à des questions. Dans nombre de cas, la quasi-totalité était là.

La question qui se pose : quand tous les étudiants ont été évalués dans des conditions acceptables, que tous les étudiants sont d'accord avec ce système d'évaluation à distance, que ces évaluations donnent lieu à des notes qui sont favorables aux étudiants, pourquoi ces notes ne pourraient-elles pas être prises en compte dans le calcul de la moyenne de semestre. En plus, il y a eu, après le 16 mars, un certain nombre de cours dispensés dans des conditions qui semblent bonnes, c'est-à-dire que la majorité des étudiants étaient présents, les contenus dispensés ; les évaluations pouvant être conduites, alors pourquoi ne peuvent-elles pas être prises en compte, d'autant que les éventuels étudiants qui ont été empêchés, et qui ne peuvent pas suivre dans de bonnes conditions les cours ou les évaluations, peuvent très bien maintenant être « récupérés » pour que, dans un système de remédiation, ils puissent être évalués de la même manière que leurs camarades, évalués auparavant. Il dit que le système sur lequel ils s'appuient est celui du bénéfice des étudiants. N'est pris en compte que ce qui est favorable, qui fait augmenter la moyenne des matières

évaluées. Dernier point : il y a à l'IUT, un système qui repose sur le contrôle continu et c'est complexe d'évaluer sur des épreuves qui s'apparenteraient à des examens.

F. ALARY dit que des discussions ont eu lieu plusieurs fois sur ce point. Cela rejoint sa remarque sur le texte des élus « Ensemble », avec les termes de « véritable travail de concertation », avec « véritable » souligné, comme s'il n'avait pas eu véritablement lieu. Elle rappelle quelques faits : 2 CDDC. Le premier pour débroussaillage de ce qui allait arriver, puis discussions sur des sujets liés à la continuité pédagogique ; puis il y a eu des discussions lors du CDDC 10 avril, ce que le Président a rappelé en préambule à la CFVU du 21 avril, où nous avons travaillé, œuvré pour que tous les étudiants d'UT3 soient évalués sur des bases communes. C'était vraiment l'objectif. Ensuite, on a travaillé avec les élus étudiants, ce qui nous a amené à des conclusions. Une des conclusions du CDDC, est que l'IUT organisera soit deux CC à la fin du confinement, soit neutralisera.

La spécificité de l'IUT a été prise parfaitement en compte, sachant qu'il fonctionne en CC, et que ses étudiants ont pu bénéficier de la continuité pédagogique. Un des principes qui nous a guidés pour mettre au point le scénario proposé : celui de la continuité pédagogique, et de l'évaluation formative pendant la continuité pédagogique.

On distingue tout ce qui s'est fait pendant la continuité pédagogique où vous avez préparé vos étudiants pour l'année prochaine, qui n'auront aucune difficulté à suivre dans l'année N+1, avec des évaluations qui sont prises en compte dans la moyenne. La continuité pédagogique a été mise en place dans énormément de formations d'UT3 (F2SMH, Santé, FSI...). Quand c'était possible, il y a eu des évaluations formatives, et il a été demandé que ces évaluations, pour garantir l'équité entre tous les étudiants, ne soient pas prises en compte dans l'évaluation finale. Elle précise : nous avons fourni une trentaine de PC pour des étudiants des IUT et nous avons une remontée de leur part, d'à peu près 150 demandes de cartes 4G, ce qui veut bien dire qu'il y a des étudiants qui sont dans la catégorie « empêchés numériques » forte. Et il n'y a pas qu'eux. Il y a aussi les étudiants empêchés de différentes façons : ceux empêchés de travailler à la maison, conditions dégradées, conditions financières alarmantes, étudiants qui ont besoin d'aide psychologique demandée au SIMPPS, ce qui prouve bien que vous avez un cadre idéal majoritaire peut-être mais vous avez des étudiants qui ont d'énormes difficultés à suivre cette continuité pédagogique. Après toutes ces discussions, la position prise distingue parfaitement ce qui a eu lieu pendant la **continuité pédagogique avec évaluation formative** et l'évaluation finale, c'est un point clef de notre dispositif. Les composantes travaillent pour préparer les MCC sur cette base. On en a parlé mardi dernier à la CFVU. A aucun moment, elle n'a compris que cette position, cette consigne, serait remise en cause aujourd'hui. Elle aimerait que les étudiants s'expriment puisque dans le texte des élus « Ensemble », il est fait mention des étudiants.

A. ROMPOPOULOU dit que pour les étudiants, les examens qui ont eu lieu pendant le confinement ne doivent absolument pas être pris en compte. Parce que dans toutes les formations, dans toutes les composantes, il y a des étudiants qui n'ont pas eu accès à cette continuité pédagogique, dont une partie des étudiants de l'IUT qui n'avaient pas Internet et qui n'ont pas pu assister à ces examens. Pour les étudiants, il est assez clair que cette décision ne peut pas être remise en question.

N. MEDDAD ajoute, sans vouloir être redondant, que tous les retours des étudiants élus dans les composantes ont vraiment le souci de ce principe d'équité, au centre des problématiques. C'est bien de le rappeler encore aujourd'hui.

C. PEYRE demande pourquoi, quand les étudiants ont tous été évalués, que les notes sont bonnes, appliquer une règle figée.

V. SAMOUILLAN a la même question que C. PEYRE, de plus elle demande ce qu'il en est des étudiants qui sont en stage.

F. ALARY dit que très tôt la FSI a statué sur le problème des langues, où effectivement, il y a eu des évaluations pendant le confinement, en anglais, où tout devait se passer idéalement bien puisque les étudiants étaient évalués à l'oral. Elle ne comprend pas bien comment il est possible de dire que tous les étudiants ont été évalués à l'oral en anglais. C'est la question qui a généré le plus de remontées d'étudiants, l'évaluation en langues avec des étudiants complètement affolés disant « demain on est évalué en langues, je n'ai pas de webcam pour faire le travail ». Encore un message hier soir d'une étudiante qui cherchait à joindre son responsable de formation, parce qu'on lui avait demandé un travail alors qu'elle n'a plus d'appartement, pas d'ordinateur et qui demandait à qui s'adresser. Elle demande de faire attention à ne pas confondre les étudiants fantômes avec les étudiants empêchés. Votre problème, dit-elle, est de faire repasser les oraux à la fin du confinement, et votre système repose beaucoup sur l'intervention de vacataires. Or, vous avez signalé que des vacataires ne voulaient pas réévaluer les étudiants à la fin du confinement ou suivre la procédure imaginée. C'est un problème général sur lequel on va revenir, dès qu'on aura un peu de temps en sortie de crise. Elle le prend en compte : il va falloir trouver un système qui soit vivable pour tout le monde. En conséquence, elle n'est pas convaincue que les étudiants aient pu être évalués dans de bonnes conditions en langues.

C. PEYRE dit qu'une session est prévue pour les étudiants empêchés. Elle est d'accord mais c'est sur les L3 qu'il y a un problème en raison d'une diversité de situations en langues, qui fait qu'on pourrait avoir une règle plus souple car l'ensemble des étudiants a fait le travail, l'a remis et c'est positif. Pourquoi appliquer une règle qui implique la neutralisation de la note, ce qui en L3 n'est pas bon pour entrer en Master.

F. ALARY répond que l'entrée en Master a été pensée. Elle rappelle que la décision prise pour les entrées en Master était une consigne (le mot décision étant trop fort), adoptée par l'ensemble des VP CFVU : la sélection s'effectuera sur le semestre impair. Ensuite, elle a reçu des lettres de L3 BOPE, où les étudiants sont affolés, un nombre important d'entre eux n'ayant pas pu passer les évaluations. Et maintenant, il n'est plus possible de faire passer les oraux aux étudiants car la situation est exceptionnelle, les étudiants ont fait beaucoup d'efforts, les enseignants aussi et ce n'est pas fini. Pourquoi ne pas faire comme tout le monde ? Pourquoi, à partir de juin, ou un peu avant (on n'est pas figé sur le 2 juin), vous ne pourriez pas faire passer les évaluations aux étudiants. Si cela ne peut pas être de l'oral, proposez autre chose. Vous pouvez changer de mode d'évaluation.

C. PEYRE parle de la diversité de situation des vacataires. Tous n'ont pas dit non. Elle va essayer de porter le message et voir s'il y a lieu de faire quelque chose.

V. SAMOUILLAN avait posé une question sur les stages après le 11 mai.

F. ALARY dit que s'ils sont en stages, c'est très bien, avec une évaluation à distance. Les étudiants pouvant partir en stage après le 11 mai, c'est aussi une très bonne nouvelle. Les évaluations sont à distance, ils peuvent les passer.

E. FRANKENBERG dit que les étudiants en stages ne pourront pas effectuer de rattrapage. Il pense qu'à partir du 11 mai les cours auront lieu dans de bonnes conditions. Tous les étudiants sont équipés. Ce travail d'évaluation pourra être fait.

G. TOUYA a une question concrète pour la F2SMH : il y a 3 formations, LP, L et M1 APAS, pour lesquelles les étudiants ont fait leur examen programmé en distanciel après le 16 mars, les cours étaient terminés, c'était leur seule note manquante. Est-ce qu'elle compte ? Faut-il la refaire ?

F. ALARY dit que si les évaluations ont porté sur ce qui avait été fait avant le 16 mars, cela fonctionne. Ils étaient partis avec la matière pédagogique et ce qui avait été effectué avant le

16 mars et ils savaient ce qu'ils avaient à faire quand les enseignements étaient finis. Dans ce cas, cela correspond aux cas évoqués plus haut. Recenser les étudiants qui n'ont pas pu faire ces évaluations dans de bonnes conditions et de ce que vous prévoyez dans vos retours d'évaluation, faire ce qu'il faut pour aider les étudiants qui se manifesteraient pour dire qu'ils n'ont rien rendu la 1^{ère} semaine en sachant qu'ils devaient rendre quelque chose. Du fil de l'eau, de la bienveillance. On ne va pas redemander de refaire le même rapport et de le redéposer plus tard.

J-Y CHAMBRIN dit que sur Tarbes, pour 2 formations, en particulier, MMI, aucun enseignement n'a été démarré avant la période de confinement sur le S2. Donc, aucune possibilité d'évaluation si on ne prend pas du tout en compte les enseignements qui vont se faire.

F. ALARY demande si à Tarbes les étudiants vont être repris en cours le 11 mai.

J.Y CHAMBRIN répond oui mais il y a eu une continuité pédagogique.

F. ALARY dit que de cela, on a discuté maintes fois.

Vous reprenez vos étudiants en cours, vous reprenez le cours normal de vos CC sur les enseignements que vous dispenserez à partir du 11 mai ; vous faites bien attention à ce que tous vos étudiants soient là, si ce n'est pas le cas pour des raisons de PC ou de cartes 4G, vous le faites remonter immédiatement et ensuite, vous faites vos évaluations de CC sur ce qui sera dispensé à partir du 11 mai en sortie du confinement.

J-Y CHAMBRIN en conclut que des MCC, il doit retirer tous les enseignements qui ont été faits avant le 11 mai.

F. ALARY répond que si Tarbes ne peut pas les continuer après le 11 mai, oui.

J-Y CHAMBRIN rétorque que s'ils ne peuvent pas les continuer c'est parce qu'après le 11 mai, ils font les enseignements qui étaient prévus après le 11 mai.

F. ALARY dit que cela rentre dans le cadre effectivement de la neutralisation puisque tout le monde a travaillé ainsi. Et les étudiants auront tout ce qu'il faut pour suivre leur 2^{ème} année.

C. PIERUCCIONI demande pourquoi pas d'enseignement avant le 16 mars ? Etaient-ils tous en stage ?

Plusieurs conseillers demandent à avancer dans l'ordre du jour.

J-Y CHAMBRIN dit que ce n'est pas la peine de prendre en compte les MCC de Tarbes puisqu'elles ne s'appuyaient pas sur cela mais sur le fait que la période avant le confinement du 16 mars n'était pas prise en compte. Il dit qu'ils vont refaire.

F. ALARY dit que c'est très bien.

Point d'information générale sur les actions menées et les aides :

F. ALARY retranscrit les informations contenues dans le Powerpoint :

-envoi d'un sms à 36 000 étudiants qui va renvoyer à une adresse

dve.aides.financieres@univ-tlse3.fr : on avait un faible taux de demandes d'aides financières parce que les étudiants ne vont pas bien et qu'ils ne demandent même pas les aides.

-augmentation des aides financières selon une grille présentée au CA en 2019 : les étudiants se retrouvent dans des situations très difficiles. On pourra combiner 1 200 € d'aides à ces étudiants.

-400 cartes 4G fournies par Toulouse-Métropole. Cela va nous permettre de faire des

économies sur notre CVEC et l'utiliser pour mieux aider les étudiants.

-189 ordinateurs donnés par la Région, prêtés aux étudiants, en main propre avec masque... ou envoyés.

- La Ministre F. VIDAL a permis d'utiliser la CVEC pour des aides d'urgence très particulières ; mise en place du dispositif perte d'emploi et de stage pour des étudiants. Dire aux étudiants de consulter le site web UT3, la procédure sera bientôt affichée.

-Vade-mecum pour les évaluations à distance : résumé de tout ce qu'il est possible de faire et des liens vers des tutoriels.

-Pour la continuité pédagogique, André AOUN et C. GUILBEAU, ainsi que 2 ingénieurs du SAP, font un travail important, et seront là pour vous conseiller, en visio. Pour ceux qui veulent faire des évaluations numériques et qui ont besoin de conseils, ils sont à votre disposition.

T. GAYRAUD fait remarquer une petite inversion dans l'adresse : dve et non dev.

F. ALARY dit qu'on corrigera.

A. ROMPOPOULOU, demande si les étudiants auront un droit de regard sur l'utilisation de la CVEC.

F. ALARY dit que cela sera traité au fil de l'eau, que tout sera tenu à jour et que nous devons faire remonter au ministère tout ce que l'on fait. Il y a aussi des aides promises par le ministère.

Point 2 : COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA CFVU DU 3.3.2020

VOTE pour l'approbation du CR synthétique de la CFVU du 3.3.2020 :

- 34 voix pour
- 1 abstention
- 1 NPPV

Point 3 : COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA CFVU EN VISIO DU 21.4.2020

T. GAYRAUD remercie pour la rédaction et la correction de ce CR, expurgé des remarques effectuées, mais qui ne fait pas état d'un certain nombre de questions qui ont été posées au fur et à mesure. Il critique la forme très linéaire, très monolithique de ce CR. D'où le texte produit aujourd'hui.

B. SANTONI donne une partie de la réponse, qui tient à la difficulté matérielle de l'installation des outils qui a retardé la rédaction. En conséquence, il a fallu dans l'extrême urgence faire ce CR, très synthétique pour pouvoir le valider.

VOTE pour l'approbation du CR synthétique de la CFVU en visio du 21.4.2020 :

- 24 voix pour
- 9 abstentions
- 3 NPPV

Point 4 : EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION DIFFERENCIÉS POUR LES ETUDIANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES POUR 2020/2021

F. ALARY fait état, concernant ces droits d'inscription différenciés des étudiants extra-communautaires entrants, d'une décision du CA en 2019, qui s'était positionné pour une exonération partielle dans la limite du coût des 10 % calculés par rapport au nombre d'étudiants inscrits. Le décompte est compliqué. La Vice-Présidente propose de continuer à exonérer ces étudiants, des droits d'inscription dans cette limite. Un tableau comparatif est visionné, indiquant les droits d'inscription des étudiants nationaux et des extra-communautaires. Exemple : Pour un diplôme du 1^{er} cycle, 170 € pour les uns, 2 770 € pour les autres. Pour un diplôme du 2^{ème} cycle, 243 € contre 3 770€.

Grâce à un travail minutieux du personnel de la DEVE, on a décompté 621 étudiants ayant été exonérés dans ce cadre en 2019, autrement dit, 2,55 % de l'assiette des 10 % prévus par l'arrêté ministériel. Ce qui veut dire que l'UT3 peut sans problème, l'année prochaine, exercer cette procédure d'exonération. D'autant qu'il va être très compliqué d'accueillir des étudiants étrangers, dans le contexte de la crise sanitaire.

Proposition de vote, conformément à la procédure décidée par le CA de 2019, de reconduire l'exonération. Après le vote de la CFVU, le CA votera le 25 mai.

S. MASTRORILLO trouve le chiffre des 621 étudiants exonérés très bas.

F. ALARY confirme que nous avons été aussi très étonnés. Elle dit que M. RASOTTO a refait les décomptes et on retombe toujours sur cette valeur.

D. LOUSTAU ajoute qu'Emmanuelle GIRAUD a aussi fait le recensement : sur 4 000 étudiants étrangers, 3 200 sont extra-communautaires. Parmi ces derniers, un certain nombre n'entrait pas dans le champ des exonérations : ceux venant dans le cadre de programmes internationaux, de conventions avec des pays, des universités étrangères, et les étudiants déjà inscrits dans l'enseignement supérieur l'année précédente, en 2018. Ce qui explique ce faible effectif.

F. ALARY résume : sur 4 000 étudiants étrangers, 2 000 étudiants ne rentrent pas dans le champ de cette procédure d'exonération. A noter que les pupilles de la nation ne comptent pas. On arrive à ce chiffre de 621. Il n'y a rien dans APOGEE permettant un suivi de ces étudiants et 621 n'est pas forcément la valeur qu'il faut anticiper pour l'année prochaine, sachant que ceux qui ont fini la L3 et qui ne rentrent pas en M1, et ceux qui ont terminé leur M2, vont sortir du champ des demandes.

M. RASOTTO confirme que beaucoup d'étudiants sont hors périmètre des exonérations Etablissement, car ils peuvent être exonérés par ailleurs (bourses du gouvernement français ou étranger par exemple).

B. DULY-BOUYANICK voudrait savoir ce qui se fait, à cet égard, dans les autres universités, notamment à Paris et fait remarquer que nos enfants partant à l'étranger étudier, ne bénéficient d'aucune exonération.

F. ALARY répond qu'effectivement c'est le cas, mais que cela ne dépend pas d'UT3. A Paris comme ailleurs, certaines universités exonèrent, d'autres ont mis des critères, sélectionnant les étudiants extra-communautaires.

VOTE sur la décision pour 2020/2021, d'exonérer les étudiants extra-communautaires des droits d'inscription différenciés :

- 33 voix pour
- 1 vote contre

- 1 abstention
- 1 NPPV

Point 5 : CALENDRIER DES EVALUATIONS DU SEMESTRE

FACULTE DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES

Christophe PASQUIER, Doyen de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Brigitte SALLERIN, responsable de la commission pédagogique dans cette composante, présentent ce point.

B. SALLERIN dit que selon ce qui avait été demandé, les examens auraient dû commencer à partir du 2 juin. La Faculté a fait la demande à F. ALARY, s'il était possible d'avancer les examens à partir du 25 mai, et la réponse a été positive.

F. ALARY le confirme.

B. SALLERIN dit qu'ils ont fait au mieux par rapport aux examens, après discussions avec les étudiants. On a proposé de commencer le 25 mai les examens de la session 1 des semestres 4, 6 et 8, et toutes les sessions, jusqu'au vendredi qui suit, le 29. Cela permettra d'avoir une remise de notes, la semaine suivante, et de pouvoir enchaîner. Les étudiants seront convoqués de sorte que les 15 jours réglementaires soient respectés, et de pouvoir ensuite, au mois de juin, prévoir les sessions 2 des semestres 3, 5 et 7. Ensuite encore, on pourra faire les jurys et prévoir les sessions 2 des semestres pairs à la fin du mois de juin. Il est prévu également, après demande, de pouvoir faire en présentiel les 25 et 26 juin, le Certificat de Synthèse Pharmaceutique qui est un grand oral, toutes mesures sanitaires prises au niveau de la Faculté. Il nous semblait extrêmement difficile d'organiser cet oral, d'une part en visioconférence, et d'autre part, par écrit, ce qui ne présentait plus beaucoup d'intérêt. Ensuite et puisqu'on a pour le faire jusqu'au 3 juillet, cela nous permettra de mettre en place les sessions 2 des semestres 4, 6 et 8.

Il y a aussi la problématique du Stage, qui se fait à partir de la 2^{ème} année DFGSP2, prévu à partir du 6 juillet, pour une durée de 4 semaines, donc entre le 6 juillet et le 28 août.

F. ALARY précise pour le CSP, qu'il y aura 18 étudiants présents à la journée, et par groupe de 6 et qu'elle a reçu l'assurance que les conditions sanitaires seraient respectées.

B. SALLERIN ajoute que des masques seront fournis et du gel hydro-alcoolique et les distances entre étudiants et membres du jury, et entre étudiants entre eux, seront respectées.

F. ALARY dit qu'il n'y a aucun problème.

F. BENOIT-MARQUIE demande s'ils ont prévu quelque chose pour les étudiants qui seraient empêchés de participer à la session 1 des semestres pairs qui a lieu fin mai ou éventuellement à la session 2 des semestres pairs qui aura lieu fin mai-début juin.

B. SALLERIN répond qu'ils sont en relation permanente avec les étudiants.

F. BENOIT-MARQUIE poursuit en demandant pourquoi il n'y a pas une session de prévue pour les étudiants empêchés.

B. SALLERIN dit qu'ils ont une cellule de crise tous les 2 jours, avec des étudiants qui y participent. Jusqu'à présent, on a recensé tous les étudiants qui avaient des problèmes, qu'on a essayé de régler et on sait où ils sont.

Pour les étudiants empêchés du fait d'un manque d'ordinateur ou de connexion, ils auront à la Faculté, une salle mise à leur disposition à partir du 20 juin. Il est prévu, lors des examens, des « personnes-secours », susceptibles de les dépanner si nécessaire. Toutes choses qu'il nous faut peaufiner.

C. PASQUIER rajoute que, systématiquement, il est demandé aux enseignants un second sujet qui servira aux étudiants empêchés, soit dans les jours qui suivent et dès qu'on pourra les accueillir sur la Faculté, soit sur une seconde session. Mais à priori, on devrait n'avoir que peu d'étudiants empêchés, sauf incident technique toujours possible.

B. SALLERIN ajoute qu'ils ont communiqué avec tous, avec les élus étudiants qui ont donné accord sur ces modalités et qu'ils feront au mieux pour que tout se passe correctement.

I. GAYRARD confirme que les étudiants en pharmacie sont d'accord sur ces modalités.

C. PASQUIER ajoute que c'est un cadre proposé qui va servir de base pour l'organisation à mettre en place.

F. ALARY est tout à fait d'accord et recommande le bilan fait, de voir si des besoins subsistent et d'en faire part.

C. PASQUIER dit que ce qui concerne les années supérieures 5 et 6, était pensé sur le même principe.

N. MEDDAD, Vice-Président étudiant remercie le Doyen, du très bon dialogue instauré avec leurs étudiants.

VOTE du calendrier des évaluations du semestre de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques :

- 35 voix pour
- 1 NPPV

IUT DE TOULOUSE

F. ALARY constate que la session 2 est prévue, dans les calendriers de l'IUT de Toulouse, jusqu'au 4 juillet. Elle demande de quel semestre. Elle voit aussi des jurys en juillet. Elle rappelle qu'il avait été prévu la possibilité de s'organiser jusqu'au 4 juillet, de façon à laisser le mois de juillet libre pour les étudiants devant travailler.

E. FRANKENBERG expose le souci pour la L3 Infocom, et demande à ce que la session 2 soit possible au mois de juillet.

F. ALARY demande quand, en juillet, du semestre pair.

E. FRANKENBERG n'a pas la date exacte, il transmettra le calendrier la semaine prochaine mais affirme qu'ils ne peuvent le faire à la session du mois d'août.

F. ALARY demande quand a lieu la session 1 pour ces étudiants.

E. FRANKENBERG répond qu'elle aura lieu en juin.

F. ALARY demande quelle est la difficulté pour cette L3, de faire la seconde session à partir du 24 août.

E. FRANKENBERG répond que c'est pour éviter aux étudiants de revenir, car un certain nombre d'entre eux vont poursuivre leurs études dans d'autres lieux en France. Ainsi, leur éviter de travailler encore l'été, sachant aussi qu'ils ont des emplois l'été, et ainsi, terminer tranquillement l'année au mois de juillet.

F. ALARY fait remarquer qu'il y a des étudiants qui pourraient vouloir travailler en juillet également et que si c'est très tard, cela peut leur poser également problème. La session 1 étant en juin, ne serait-il pas possible mettre la session 2, avant le 4 juillet.

E. FRANKENBERG doit le demander à la formation concernée.

Autre point précisé : le calendrier présenté dans les documents de l'IUT de Toulouse, est celui de l'année prochaine. Sachant que celui de la FSI a été déjà voté, sachant aussi qu'on est en train d'établir les premiers contrats d'alternance et qu'on est obligé de fixer les vacances.

F. ALARY comprend que ce calendrier est hors sujet car étant celui de l'année prochaine, et c'est pour cela qu'on ne retrouvait pas sur le document, les sessions. Ce point est donc reporté à la CFVU du 5.5.2020.

FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE

S. JONOT, animatrice pédagogique confirme les dates des 2 et 3 juin.

F. ALARY récapitule : vous commencez le 2 juin et avez besoin de 2 jours pour la session 1. Ensuite, il y a les détails pour la session 2 et cela rentre parfaitement dans le cadre décidé. Mais les conseillers ont besoin de précisions.

J-C PASCAL trouve que c'est trop tendu sur deux jours, laissant peu de marge.

S. LAURENCIN qui représente le Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire écrit que tout sera fait sur la plateforme SIDES et que depuis 2 ans, c'est déjà le cas.

T. GAYRAUD rajoute qu'il s'agit de petits groupes.

F. ALARY anticipe que cela va soulager notre plateforme Moodle, et qu'en plus les étudiants sont familiarisés avec SIDES, en Santé.

M. LAPEYRE-MESTRE précise que SIDES est déjà le mode d'évaluation.

C. PASQUIER répond que Pharmacie utilise Moodle mais pas encore SIDES.

K. SAUNE souligne qu'en Médecine sur SIDES, le format QCM permet aussi de faire des épreuves courtes de ce type.

T. GAYRAUD redit que ce sont des effectifs limités qui permettent un bon fonctionnement.

VOTE du calendrier des évaluations du semestre de la Faculté de Chirurgie Dentaire

- 35 voix pour
- 2 NPPV

F2SMH

G. TOUYA annonce que la F2SMH souhaite démarrer le 25 mai (alors qu'il écrit 26 sur le document). Nous avons prévu la semaine précédente de terminer les contrôles continus. Il en manque parfois 1 seul dans des matières pour finir en totalité, et on veut aussi s'en servir de test de connexion Moodle, pour avoir un retour d'expérience pour la semaine suivante. Après le retour des notes la semaine d'après, nous pourrions embrayer sur la 2^{ème} chance pair et impair : du 22 juin au 3 juillet. Pour les étudiants qui seraient empêchés, nous pourrions ouvrir nos salles Informatique au mois de juin. On pourrait éventuellement les convoquer, sachant que nous avons orienté nos examens distanciels, pour que les étudiants puissent préparer les sujets, composer et les redéposer sans forcément garder une connexion permanente à Moodle. Il y aura quelques matières où cela ne sera pas possible et on proposera quelque chose aux étudiants concernés.

F. ALARY dit que cela lui convient. Vous commencez un petit peu avant, mais cela va permettre d'étaler la charge sur Moodle.

T. GAYRAUD demande à ce que le document soit mis à jour et déposé sur l'espace cfvu.

Ce sera chose faite.

VOTE du calendrier des évaluations de la F2SMH

- 35 voix pour
- 2 NPPV

FSI

E. CLOTTE présente pour la FSI, le calendrier des modifications des évaluations, concernant principalement les Licences et certains Masters, en particulier M1. Les LP et les M2 vont avoir un calendrier un peu différent, les stages qui ont été interrompus vont être rallongés, mais concernant environ 8 500 étudiants de la FSI, et selon le calendrier initial, nous devrions être aujourd'hui, dans la session 1 du semestre pair. Cette session va être reportée sur trois semaines à partir du 25 mai. A l'instar de la F2SMH, la FSI souhaiterait également commencer plus tôt, pour les raisons évoquées : alléger la charge sur Moodle, car on ne sait pas si le serveur relèvera le défi. Une semaine après la fin de la session 1 du semestre pair, il y aura la session 2 du semestre impair, toujours en distanciel à priori et suivie par une session 1 bis du semestre pair pour les étudiants empêchés. On espère aussi pouvoir les accueillir dans nos salles Informatiques, dans des conditions contraintes où ils pourront avoir du réseau, un ordinateur et passer les mêmes épreuves que leurs camarades un jour avant en distanciel, sur des sujets différents. Pour les jurys de la session 1, nous les avons programmés à la même date que dans le calendrier initial. Nous espérons qu'avec le distanciel, nous aurons peut-être moins d'épreuves qu'initialement prévu, et on devrait avoir les résultats, au moins de la session 1, à la fin de la semaine du 13 juillet. Pour la session 2 du semestre pair, elle est prévue le 24 août, en distanciel ou en présentiel. On a demandé aux collègues de nous faire des propositions de MCC dans les deux cas de figure. Tout dépendra évidemment de l'évolution de l'épidémie, s'il y a un effet rebond ou pas. Nous avons un petit souci pour la reprise, la semaine du 31 août : un certain nombre d'étudiants ne sauront leurs résultats que la semaine du 7 septembre, le temps des corrections.

F. ALARY ne sait pas le nombre d'étudiants que cela peut concerner et espère que la FSI pourra bloquer le maximum d'épreuves les lundi et mardi pour que le jury puisse se tenir à une date raisonnable.

E. CLOTTE assure qu'il sera fait le mieux possible. Il est évident que les formations qui ont le plus gros effectif, passeront d'abord les premiers jours.

F. ALARY : concernant la session 2 du semestre impair, il faudrait prévoir du distanciel aussi car il y a là, des étudiants empêchés.

E. CLOTTE répond oui mais pour le distanciel, il y aura peu d'étudiants, car on espère plutôt pouvoir les accueillir.

F. ALARY confirme et rappelle que le problème a déjà été évoqué.

E. CLOTTE en convient et évoque la lettre recommandant d'éviter d'envoyer les étudiants, à la session 2 du semestre impair, pour ceux qui auraient refusé la compensation. Pour les Masters, il s'agit d'éviter aussi d'envoyer les étudiants à la session 2 du semestre impair, sous prétexte qu'ils avaient eu plus de 10/20 à la moyenne au semestre mais qu'ils avaient une note inférieure à la note plancher, ce qui les bloquait pour pouvoir passer. Peut-être que les jurys pourraient revoir favorablement dans ces cas et limiter le nombre d'étudiants qui doivent repasser la session 2 du semestre impair. Il est vrai aussi que la compensation inter-semestrielle est ici impossible.

F. ALARY comprend. C'est une faiblesse de ce que l'on a proposé, mais il est vrai aussi que c'est parce qu'on aura nos pré-distanciel, en petit nombre espère-t-elle, et comme le dit E. CLOTTE, les jurys vont avoir un rôle primordial en appliquant les mesures de bienveillance envers les étudiants. Il faut l'utiliser. Les notes éliminatoires, c'est un verrou qu'on peut faire sauter sans problème cette année. Elle fait entièrement confiance aux équipes pédagogiques.

M. POIRIER voudrait savoir pourquoi la session 1 du semestre pair a été avancée à partir du 25 mai, car dans le mail envoyé aux étudiants, il était écrit que cela commencerait à partir du 2 juin. Dans les autres composantes, il y avait des arguments.

E. CLOTTE explique que la FSI a exactement les mêmes arguments que les autres. La FSI doit, réglementairement, afficher le commencement des examens 15 jours avant qu'ils aient lieu et on craint que 15 jours de session 1 à distance, ne puisse être encaissé par le serveur Moodle. On s'est dit que pour les formations qui seraient prêtes à faire leur examen, leur évaluation la semaine du 25 mai permettrait de soulager le serveur et d'éviter les connexions qui planteraient ce qui produirait des étudiants empêchés beaucoup plus nombreux. On a réparti la charge sur 3 semaines au lieu de 2.

M. POIRIER demande, dans ces cas-là, s'il n'est pas possible de tout décaler d'une semaine pour commencer la semaine du 2 juillet. Le déconfinement était annoncé pour le 11 mai, des étudiants ont pu programmer de partir, vu qu'il était dit dans le mail, que les partiels ne commenceraient qu'à partir du 2 juin.

F. ALARY répond qu'il y avait quand même une ligne dans ce mail, disant que cela devait passer dans les instances, justement aujourd'hui. Il y aura aussi le 5 mai. Les calendriers, sont traités ce matin. Cela nous laisse le temps de nous organiser et les étudiants vont être alertés à partir du 10 mai pour le 25. Cela semble un très bon compromis, car il faut effectivement que le serveur Moodle tienne la charge numérique. Elle préfère qu'on avance au 25 mai et qu'on soit sûr qu'il n'y ait pas d'ennui technique avec le serveur. Des tests vont être faits.

M. POIRIER dit qu'il était question de remise à niveau.

E. CLOTTE répond que les semaines de remise à niveau seront faites sur la base d'un besoin exprimé par les équipes pédagogiques de remettre à niveau les étudiants, si elles le pensent nécessaire et la remise à niveau est prévue dans le semestre. Cela n'apparaît pas mais il y en aura selon les besoins. Deux possibilités pour que les responsables d'UE les fassent : soit un créneau supplémentaire pendant les semaines 36 et 37 du semestre pair de l'année prochaine, soit les créneaux de cours habituels du module serviront à faire de la remise à niveau, et les créneaux de cours qui sont prévus dans la formation seront décalés au cours du semestre.

F. BENOIT-MARQUIE a une question sur les jurys. Dans ce calendrier, le jury est prévu après la session 1 des semestres pairs, vers le 19 juin. N'est-il pas possible de tenir des jurys d'année pour éviter à des étudiants d'aller à la session 2 du semestre pair.

E. CLOTTE répond que l'idée est de marquer la fin des jurys de la session 1. Cela n'empêche pas les jurys de se tenir avant.

F. BENOIT-MARQUIE est d'accord. Elle ne l'avait pas vu sur le document car c'était trop petit.

C. PIERUCCIONI dit que la FSI va devoir communiquer dès maintenant, la date du 25 mai possible pour les examens et que cela évitera que les étudiants partent la semaine du 25 mai.

B. BUFFIN-MEYER approuve cette remarque de C. PIERUCCIONI.

S. MASTRORILLO indique que les étudiants sont au courant par les représentants élus étudiants au CP de la FSI.

E. CLOTTE poursuit sur les jurys et dit que c'est comme dans l'ancien calendrier.

T. GAYRAUD a une question relative à la terminologie des empêchés, simplement parce que les empêchés peuvent être ceux qui ont des problèmes de connexion, mais aussi ceux qui ont pris des engagements conditionnels (hors calendrier), sur de très longues dates sur la semaine du 1^{er} juin (exemple d'une étudiante qui a prévu de déménager). Il demande s'ils pourront-ils aussi passer la session des étudiants empêchés.

F. ALARY dit que oui, s'ils sont empêchés, ils viendront à la session 1 bis.

T. GAYRAUD recommande de mettre des guillemets à « empêchés » et non à « étudiants » sur le document.

E. CLOTTE en convient.

N. MEDDAD demande confirmation qu'il s'agit bien de la session 1 bis pour les semestres pairs et session bis pour les étudiants empêchés en session 2 impair.

F. ALARY précise que pour la session 2 du semestre pair, il avait été décidé qu'elle serait pour tout le monde au 24 août. Parce qu'on espère qu'on pourra faire du présentiel. Selon nos statistiques, peu d'étudiants viennent en session 2 en temps normal. Le chiffre risque d'être encore plus faible. Elle souhaite se tromper. Donc présentiels si possible, c'est pour cela que c'est très tard en août. Et si le présentiel n'est pas possible, ce sera du distanciel sur le même mode que pour la session 1 bis.

M. POIRIER n'a pas bien compris de quoi il s'agissait.

F. ALARY précise qu'il s'agit de la session 2 du semestre pair, qui se ferait en août pour tout le monde.

M. POIRIER demande, pour les étudiants qui iront en session 1 bis, si les contrôles seront les mêmes ou pas, que ceux de la session 1 du semestre pair en distanciel, et dans ce cas, comment faire pour réduire l'écart.

F. ALARY répond que oui, selon les mêmes modalités.

Elle dit que les demandes faites par les élus étudiants sont complètement légitimes. Pour les modalités, si par exemple pour la session 1, il y a un devoir-maison, ce sera pareil pour la session 1 bis. Si c'est un Quiz, ce sera également un Quiz. On ne change pas les modalités. C'est pour cela qu'on a pensé à accueillir une partie des étudiants puisque ceux-ci sont empêchés numériquement, afin qu'ils puissent composer aussi et dans les mêmes conditions.

La session 2 du semestre impair est un peu bizarrement placée, du 22 au 25 juin. Pour les étudiants qui ne peuvent pas y assister en distanciel, il y a du pré-distanciel et du distanciel. Ceux qui ne peuvent pas composer depuis chez eux, pourront le faire en présentiel dans des salles mises à disposition. Il y en aura sûrement peu.

Elle précise suite à une question écrite de N. MEDDAD, qu'il s'agit bien des empêchés pour la session 1 bis, de la session 1 du semestre pair. La session 2 du semestre impair est juste avant, du 22 au 25 juin. Et dans la session 2, il y a aussi les étudiants empêchés, distanciels et pré-distanciels. Les pré-distanciels apparaissent dans le dispositif.

E. BENSIMON se demande pour les étudiants allant au rattrapage de la session pair, dans quelle année la reprise des cours se fera, sachant que le jury a lieu après la rentrée.

F. ALARY dit que c'est une bonne question et que cela va un peu dépendre de la date du jury. E. CLOTTES a pris la date maximale mais cela va dépendre du nombre d'étudiants convoqués.

E. CLOTTES ajoute qu'il est annoncé aux étudiants qu'en attente du jury, ils démarrent la rentrée dans l'année supérieure. Quand l'étudiant apprendra qu'il n'a pas validé son module et son année, il retournera suivre les cours de l'année précédente, moins fortement impactée que si on faisait l'inverse.

T. GAYRAUD demande s'ils seront « auditeurs libres ».

F. ALARY dit que ce sont normalement des étudiants redoublants et que c'est la meilleure solution. Au pire des cas, ils redoublent et ils ont normalement ce qu'il faut pour recommencer (les cours des 2 semestres en même temps). Ils pourront redescendre dans l'année inférieure. Elle espère que cela ne sera pas le cas. Il faudra voir combien sont ceux qui n'ont pas validé le semestre impair. Le plus grand nombre d'étudiants devrait se trouver dans la bonne position si on doit les envoyer suivre les cours dans l'année supérieure. Ces étudiants ont déjà les cours des années N.

M. POIRIER demande dans ce cas, comment se passeront les Inscriptions Pédagogiques.

S. MASTRORILLO écrit qu'au siècle précédent, quand la session de rattrapage était en septembre, il y avait déjà les mêmes situations : résultats après le démarrage des enseignements de l'année N+1.

E. CLOTTES dit que pour les IP, il y a toujours moyen de régulariser.

T. GAYRAUD écrit qu'on ne régularise que les résultats qui sont connus.

M. POIRIER rajoute qu'il y a des LP qui n'acceptent les étudiants que sur validation de la L2.

N. AUTHIE demande si cela veut dire que des étudiants intégreront les cours sans avoir fait d'Inscription Administrative.

T. GAYRAUD dit qu'il faut faire l'IA. L'IP est faite et elle est corrigée quand les résultats sont connus.

F. ALARY demande à N. AUTHIE de préciser sa question.

N. AUTHIE reformule : est-ce que cela veut dire que les étudiants qui n'auraient pas les résultats de la session 2, restent dans leur année inférieure ou intégreront-ils l'année supérieure quand même.

E. CLOTTEES répond qu'ils suivent les cours de l'année supérieure.

N. AUTHIE demande, s'ils ne feront l'IA que quand ils auront eu les résultats de leur session 2.

T. GAYRAUD répond que non, qu'il faut faire l'IA et c'est l'IP qui est modifiée après.

N. AUTHIE demande dans quelle année l'IA, car on ne peut pas faire l'IA dans l'année supérieure sans qu'il y ait de résultat dans APOGEE dans l'année inférieure.

T. GAYRAUD dit qu'il faut voir comment on fait cela et que cela ne concernera que peu d'étudiants, avec la bienveillance des jurys.

Y. CRESSAULT propose qu'ils restent inscrits dans l'année N et suivent les cours de l'année N+1.

F. BENOIT-MARQUIE lui répond qu'il s'agit bien de cela.

C. PIERUCCIONI remarque que même si la session 2 du semestre impair se fait en juillet, les résultats de la session 2 ne seront affichés que début septembre.

N. AUTHIE ajoute qu'il faut faire attention aux étudiants boursiers car la bourse est donnée sur une année d'études.

T. GAYRAUD dit qu'il y a une façon de les inscrire et de les ré-inscrire qui empêche la signalisation au CROUS. Le CROUS est informé et peut le comprendre.

F. ALARY dit qu'on va se rapprocher du CROUS sur ce point. On va travailler sur cette question. Il faut trouver la meilleure stratégie pour les étudiants.

VOTE du calendrier des évaluations de la FSI

- 36 voix pour

FACULTE DE MEDECINE RANGUEIL

- **PACES** (qui concerne les 3 sites)

M. COURTADE-SAIDI présente le point. PACES, c'est un concours pour lequel nous suivons les directives du Ministère. Le concours est prévu du 15 au 18 juin. En présentiel.

Les dates sont maintenues. La version proposée ici, l'est sous réserve des directives nationales, notamment en ce qui concerne la protection sanitaire des étudiants. Afin d'améliorer et de réduire les durées d'épreuve, on a demandé aux enseignants s'ils peuvent réduire certains QCM, en raison de l'absence de 3 semaines de cours après le 16 mars. Dans les premières UE, pas de modification par rapport à l'initial, après diminution du temps de l'épreuve. Le gros changement qui est intervenu, dont on a informé les étudiants, c'est pour l'UE Santé, Société, Humanités. Normalement, c'est une UE avec une épreuve rédactionnelle. Si on l'avait gardée comme telle, avec le temps de correction des copies, les résultats d'affectation des étudiants dans leur filière n'auraient pas été possibles avant fin juillet. Il a été décidé de conserver cette épreuve sous la forme d'un QCM de 40 minutes et il a été précisé aux enseignants responsables qu'ils seront tenus d'entraîner les étudiants par des exercices pour qu'ils se familiarisent. Ensuite, il y a tout le volant des UE spécifiques pour lesquelles un certain nombre d'enseignements n'ont pu être faits, mais la majorité des cours ont été effectués. Parti pris de retenir les fourchettes les plus basses de ces QCM : diminution du temps d'épreuve.

Question de la faisabilité sur le plan pratique. Nous sommes en attente des directives ministérielles et nationales. 2 halls ont été réservés au lieu d'1, au Parc des Expositions. L'intendance pour l'organisation est colossale.

F. BENOIT-MARQUIE questionne sur la date du concours car hier matin, elle a vu un communiqué de presse du gouvernement qui disait bien que les épreuves seront organisées à partir de la 3^{ème} semaine de juin.

M. COURTADE-SAIDI dit que oui, ils se sont calés dessus et c'est du 15 au 18 juin, à partir de la 3^{ème} semaine de juin. Beaucoup de Facultés se sont calées sur le 21 juin, mais pour nous ce n'était pas possible, le Parc des Expositions devant fermé à l'issue du 18 juin.

C. PASQUIER ajoute que la question est réglée avec le Ministère.

N. LUNEL fait remonter les avis des élus étudiants de Santé qui sont d'accord pour toutes les MCC, sauf pour l'UE Santé, Société, Humanités où la modification leur a été communiquée hier. Au début, l'épreuve devait être remplacée par une seule question rédactionnelle. Là, elle est remplacée par des QCM. Ne faire que des QCM et ne pas avoir d'épreuve rédactionnelle à laquelle les enseignants les ont formés par des exercices de style, leur semble négatif.

M. COURTADE-SAIDI est d'accord sur le fait que cela change le sens de l'épreuve. Ce n'était pas leur intention initiale. Mais, si on regarde le temps de correction, l'anonymisation des épreuves etc., nous n'aurions pas pu avoir les résultats avant fin juillet. Beaucoup d'attention sera apportée aux mots-clefs car les QCM reprennent les mots-clefs. Cela ne devrait pas poser de difficultés majeures aux étudiants, et tous seraient dans les mêmes conditions, et avertis en même temps. Nous avons assez de temps avant l'épreuve du 15 au 18 juin, pour revoir un peu les modalités, les QCM d'entraînement des étudiants. L'égalité des chances entre les étudiants est respectée.

C. CORTINAT demande si les questions en QCM porteront sur tout le programme de SSH. L'apprentissage des données n'est pas la même pour les deux types d'épreuves.

S. MASTRORILLO dit qu'il faut appuyer le fait que les résultats soient affichés le plus tôt possible. Ceux pouvant être acceptés en L2, doivent pouvoir candidater le plus rapidement car les formations de L2 doivent pouvoir les intégrer. Beaucoup d'étudiants ont candidaté sur Parcoursup et les listes d'attente sont remontées en fonction des résultats de la PACES. Il faut que ces étudiants puissent se positionner.

F. ALARY dit que c'est une situation de compromis, vraiment acceptable, pour qu'il n'y ait pas trop de temps d'attente de résultats pour les étudiants.

C. PERUCCIONI demande quel est le calendrier des évaluations de Médecine.

M. LAPEYRE-MESTRE indique que le mécanisme de rédaction des QCM, quel que soit le concept, est parfaitement éprouvé depuis très longtemps.

M. COURTADE-SAIDI poursuit pour les autres formations de Ranguel, en essayant d'être plus synthétique.

F. ALARY dit qu'on discute et que c'est normal que cela prenne du temps.

- **AUTRES FORMATIONS RANGUEIL**

- **Audioprothèse**

M. COURTADE-SAIDI dit qu'il n'y a pas de modification pour la 1^{ère} année, si ce n'est un temps de composition allongé avec un devoir-maison déposé sur Moodle, dont le temps de rédaction a été allongé, pour permettre aux étudiants de composer dans des conditions correctes. 2^{ème} année : même chose, devoir à rendre sur Moodle, avec un temps de composition en général allongé. 3^{ème} année : idem.
Beaucoup de stages ont été effectués.

D. LOUSTAU intervient pour dire de terminer les calendriers, car là, on rentre dans les MCC.

M. COURTADE-SAIDI en convient. Elle précise qu'il n'y a pas de 2^{ème} session en Audioprothèse.

- **Psychomotricité**

Pour le S2 de la 1^{ère} année, les examens étaient initialement prévus du 25 mai au 6 juin. On va essayer de garder les mêmes dates. Tout va se faire sur Moodle. Idem pour la 2^{ème} et la 3^{ème} année. Nous sommes contraints dans la mesure où ce diplôme n'est pas délivré par l'UT3 mais par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il a fallu rendre les résultats début avril pour la 3^{ème} année, afin que les étudiants valident leur diplôme. Tous ont validé en distanciel.

- **Orthophonie**

Le calendrier des paramédicaux est celui prévu initialement. Mêmes dates. Sauf pour l'orthophonie qui était prévu à partir du 5 mai. Nous allons le décaler comme les autres entre le 25 mai et le 5 juin pour la 1^{ère} session. La 2^{ème} session, comme initialement, est prévue en août. Possibilité de stage.

- **Orthoptie**

Examens du 25 mai au 5 juin pour les 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} années.

- **Maïeutique**

Le calendrier Maïeutique est prêt : celui de la 5^{ème} année en priorité.
Le calendrier DFGSM2 est calé, avec les examens en distanciel, du 25 au 28 mai pour la session 1, et du 24 au 29 juin pour la session 2.

Le calendrier DFGSM3 est en cours : il passera à la CFVU du 5 mai.

VOTE sur le calendrier des évaluations de la session 1 des semestres impairs et de la session 2 des semestres pairs de la Faculté de Médecine Rangueil, pour la 5^{ème} année de Maïeutique, les Cours paramédicaux et le DFGSM2 :

- 36 voix pour

Point 6 : MCC ADAPTEES

Au vu de l'horaire très avancé de la séance, F. ALARY laisse le choix aux conseillers de voter les MCC prêtes maintenant ou de différer avec les autres à la CFVU du 5.5.2020.

Par écrit les membres de la CFVU répondent :

E. CLOTES dit qu'il faut voir ce qui peut attendre.

I. GAYRARD dit que pour Pharmacie, ce serait bien aujourd'hui, pour démarrage au 25 mai.

G. TOUYA souhaite également le vote aujourd'hui. Cela commence le 18 mai pour la F2SMH, et le 25 mai ensuite. Il faudrait idéalement les passer aujourd'hui.

T. GAYRAUD dit que pour les étudiants, c'est mieux s'ils sont au courant tôt. Il dit aussi qu'il va falloir du temps aux enseignants pour préparer les nouvelles épreuves et sans savoir si c'est validé, demande-t-il, vont-t-ils pouvoir commencer.

S. MASTRORILLO suggère de nommer des rapporteurs sur les MCCA pour la prochaine fois.

C. PASQUIER dit que c'est le 25 mai pour Pharmacie.

K. SAUNE dit que c'est le 25 mai pour Médecine Purpan.

FACULTE DE MEDECINE RANGUEIL

DFGSM2

M. COURTADE-SAIDI annonce que les MCC ont été adaptées et vues en Conseil de Faculté : neutralisation des enseignements faits après le confinement. Les sous-UE sont neutralisées. Pas trop de changement car la majorité des cours ont été faits. Mêmes modalités sur SIDES qui ne pose pas de problème en distanciel. L'oral d'anglais n'aura pas lieu et toute l'épreuve est basculée sur l'épreuve écrite à rendre pour le 18 mai sur Moodle. Pour les autres matières, du 25 mai au 28 mai. Pour les Stages : modalités de validation à hauteur de ce qui a été dit. L'examen clinique est neutralisé et basculé sur une évaluation. Pour les enseignements optionnels, l'oral de l'anglais a été annulé également. Diminution en SSH du nombre de QCM. Pour le S2 et S3 du DFGSM2, mêmes modalités.

VOTE sur les MCC adaptées de la Faculté de Médecine Rangueil, pour le DFGSM2 :

- 32 voix pour
- 1 abstention
- 1 NPPV

MAÏEUTIQUE

Il s'agit de la 5^{ème} année, qui passe le 18 mai. Les 2^{ème} et 4^{ème} années passent le 25 et le 26. En rouge sur le document, est indiqué ce qui a été annulé, qui n'a pas pu avoir lieu, contrôles continus ou parfois stages.

VOTE sur les MCC adaptées de la Faculté de Médecine Rangueil, pour la 5^{ème} année de Maïeutique :

- 32 voix pour
- 1 abstention

F2SMH

G. TOUYA présente le document qui n'apparaît pas en entier en visio.

B. SANTONI précise que les documents Excel ne peuvent être déposés avec ADOBE CONNECT et que leur conversion PDF ne se passe pas toujours bien, surtout quand il y a plusieurs onglets.

G. TOUYA énonce ce qui a été fait : reprise pour chaque année d'études et chaque filière, des différentes matières, en précisant s'il y a des modifications et éventuellement de nouvelles modalités d'évaluation.

Une partie de l'enregistrement est inaudible.

F. ALARY qui a pu entendre G. TOUYA dit qu'elle a regardé le document et qu'effectivement, les neutralisations qui apparaissent dans les MCC, s'imposent vraiment. Il faudra revenir la semaine prochaine sur la partie technique de la neutralisation.

VOTE sur les MCC de la F2SMH

- 29 voix pour
- 4 NPPV

E. CLOTTE annonce pour la FSI, qu'il y a aussi des modifications de Structures d'Enseignement et de MCCA pour 2021, avec des nouvelles formations qui débutent, et aussi des modifications de calendriers E-candidat.

F. ALARY dit qu'on les mettra à l'ordre du jour du 5.5.2020.

Les 2 points ci-dessous, qui n'ont pu être abordés ce jour, le seront à la CFVU du 5.5.2020 ;

Point 7 – Dispositions spécifiques concernant les stages

Point 8 – Modalités d'évaluation à distance

T. GAYRAUD fait état de mail d'étudiants qui auraient été envoyés aux instances et qui n'auraient pas eu de réponses.

F. ALARY demande où ils écrivent, car les messages ne lui sont pas parvenus, ni au secrétariat de la CFVU, ce qui est confirmé par B.SANTONI.

Il est décidé de démarrer la prochaine CFVU du 5.5.2020 à 8h30 plutôt que 9h, avec un ordre du jour très étoffé.

La séance est levée à 14 h.